



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DU 08 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mil vingt-cinq s'est réuni à la Mairie le huit septembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Joëlle GERMOND, Patricia BOURDIN, Aurélia PIRON, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Patrick CHOLLET, Jean-Luc BOURGOIN, Michel GOSSE et Éric PELÉ.

**Absents excusés** : Mesdames Odile VÉDIE, Amandine DUGUET (pouvoir à M. Joël LELARGE) et Monsieur David DOIRE.

**Absents** : Mesdames Karine SHAHIN et Noémi BINOIS.

**Secrétaire de séance** : Mme Aurélia PIRON.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 07 JUILLET 2025**

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 07 juillet 2025 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

**02 - DROIT DE PRÉFÉRENCE - FOURNIER**

**Délibération N°055-20250809D**

La Commune n'exercera pas son droit de droit de préférence sur les parcelles boisées suivantes et appartenant aux Consorts FOURNIER :

- B 945 « La Butte » : superficie de 00ha 08a 10ca,
- B 946 « Le Parterre » : superficie de 00ha 20a 60ca,
- B 947 « Le Parterre » : superficie de 00ha 23a 40ca,
- B 948 « Le Parterre » : superficie de 00ha 16a 30ca.

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**03 - COMPLÉMENTAIRE SANTÉ : PARTICIPATION A DÉTERMINER**

**Délibération N°056-20250809D**

A partir du 1er janvier 2026, les employeurs territoriaux devront prendre en charge une partie de la complémentaire santé de leurs agents détenant un contrat labellisé uniquement.

Pour rappel, la participation minimale est de 15 €. M. le Maire demande aux élus de se positionner sur le montant de la participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 20€ par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le projet de délibération sera envoyé au CST pour validation avant de voter cette délibération au prochain conseil municipal.

**Information du CDG72 : Contrat collectif à adhésion facultative des agents proposé par le Centre de gestion**

Afin de permettre de proposer des garanties et tarifs avantageux, la coopération régionale des CDG des Pays de la Loire a décidé de proposer un contrat collectif à adhésion facultative à compter du 1er juillet 2027.

Un marché sera lancé au cours de l'année 2026 selon un panier de soins préalablement défini.

Une déclaration d'intention pour donner mandat au Centre de gestion de lancer un tel marché doit être pris avant le 31 octobre 2025 et la délibération avant le 27 février 2026.

POUR : 9      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

Arrivée de Mme Patricia BOURDIN en cours de séance.

**04 - PROJET DE SÉCURISATION DES RÉSEAUX AÉRIENS D'ÉLECTRICITÉ ET D'EFFACEMENT DE RÉSEAUX  
TÉLÉCOM - RUE DU PONT**

**Délibération N°057-20250809D**

**ER 008164 - Rue du Pont**

Par délibération en date du 14 octobre 2024, le Conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération de sécurisation des réseaux aériens d'électricité et d'effacement de réseaux télécom existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir pour le génie civil de télécommunication, un coût de 10 000,00 € TTC.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100% du coût soit 10 000,00 € TTC pour le génie civil de télécommunications.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de câblage et de dépose du réseau.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la commune.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la Commune,
- Sollicite le Département pour la réalisation de ce projet,
- Accepte de participer à 100% du coût des travaux soit 10 000,00 € pour le génie civil de télécommunication,
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- Autorise M. le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Le Conseil Municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

**05 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ASCC**

**Délibération N°058-20250809D**

La convention de mise à disposition des équipements sportifs est arrivée à échéance le 31 janvier 2025 puis un avenant a été conclu le 10 février 2025 pour une utilisation jusqu'à mi-mai. L'ASCC demande à nouveau son renouvellement.

M. le Maire donne lecture de l'avenant n° 2. Il porte sur les points suivants : -

- la modification du président de l'ASCC ;
- article 2 - Durée de la convention
- article 7 : Conditions financières
- les autres articles de la convention restent inchangés.

La convention sera renouvelée du 1<sup>er</sup> octobre 2025 au 30 avril 2026.

Les conditions financières seront dorénavant les suivantes :

- 1€ par séance pour la location des vestiaires et l'électricité. Retrait du terme « eau ».
- 3€ par séance pour l'utilisation de l'eau (condition nouvelle)
- 8€ par heure d'utilisation de l'éclairage du stage (inchangé)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la demande de l'ASCC et autorisent M. le Maire à signer l'avenant n° 2.

POUR : 10      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **06 - POINT SUR LA MAM**

La levée des réserves a eu lieu le 23 juillet 2025.

L'état des lieux avec les assistantes maternelles agréées a eu lieu le 24 juillet 2025.

Quelques travaux minimes restent à faire (revêtement sol dans le local poussettes, changement de serrure pour le stockage de jeux, ...)

Une date pour l'inauguration reste à prévoir sans les officiels étant en période préélectorale.

#### **05 - CALENDRIER DES FÊTES ET BULLETIN MUNICIPAL - DATES**

Pour la réunion du calendrier des fêtes, la date retenue est le lundi 29 septembre 2025 à 19h00.

Les manifestations de la commune sont listées lors de la séance et seront intégrés dans le prochain bulletin municipal.

Pour la réunion sur la réalisation du bulletin municipal, la date retenue est le mardi 09 septembre 2025 à 09h30.

#### **08 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS**

Lors d'une réunion du bureau communautaire, M. le Maire informe les élus du calendrier pour la future collecte des ordures ménagères :

- Entre novembre et décembre 2025, un courrier va être envoyé à tous les habitants pour les informer et collecter les informations personnelles du foyer. Les réponses devront être rendues par voie dématérialisée.
- Les bacs seront distribués entre le 15 janvier et le 15 mars 2026.
- La mise en route de la collecte commencera courant mai 2026.

Une réunion d'information à destination des propriétaires forestiers est organisée par le PETR Vallée du Loir dans le cadre de la gestion du risque feux de forêt. Cette réunion aura lieu le lundi 20 octobre 2025 à 18h à la salle multi-activités de Thorée-les-Pins.

**Commission Animations** : M. le Maire informe aux élus :

- Mairie : fleurir l'étage.
- Spectacle du goûter des anciens : rectificatif suite au dernier conseil : le devis retenu s'élève à 1300,00€ et non 1200,00€ comme évoqué.
- Bilan Bibliothèque : 20 questionnaires sur 350 distribués nous ont été retournés. Le bilan n'est pas concret et remet en question l'avenir de la bibliothèque.
- Spectacle de Noël : Il aura lieu le vendredi 19 décembre 2025.

**Commission Bâtiments** : M. Patrick CHOLLET indique aux élus que :

- Les travaux du local technique sont terminés.
- A la Bamboche, la fosse a été vidée et un broyage sur la parcelle à côté est programmée prochainement.
- Les bornes d'éclairage du parking de la salle des fêtes ont été réparées.
- Suite aux dégradations survenues cet été, les agents techniques ont repeint le porche de la mairie. Restent la façade et les toilettes publiques.

**Commission Voirie** : M. Patrick JAUNAY informe les élus que :

- Les radars pédagogiques vont être déplacés prochainement.

## 12 - DIVERS

Demande d'un habitant de la commune sur un échange de parcelles.

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

### **Tour de table**

M. Michel GOSSE a constaté que l'accotement de la chaussée route de la Flèche n'est pas terminé. M. Patrick JAUNAY l'informe que l'entreprise devrait intervenir prochainement.

M. Jean-Luc BOURGOIN fait remarquer qu'il serait nécessaire de prévoir des marches et une rampe pour accéder au monument Favre.

### **\* Dates à retenir :**

- Bulletin Municipal : Mardi 09 septembre 2025 à 09h30
- Calendrier des fêtes : Lundi 29 septembre 2025 à 19h00
- Conseil Municipal : Lundi 06 octobre 2025 à 20h00
- Conseil SIVOS : Mardi 07 octobre 2025 à 10h00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h30.

**Signatures :**

**LELARGE Joël**  
Maire

**PIRON AUrélia**  
Secrétaire de séance